

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — matin,	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Si les négociations suivies à Paris et à Londres, pour terminer le différend de Neuchâtel, donnent les plus heureuses espérances, les dernières nouvelles de Francfort ne sont pas moins rassurantes, en ce qui touche l'intervention conciliante de l'Autriche.

La plupart des envoyés à la Diète qui avaient quitté Francfort pendant les fêtes de Noël y sont revenus depuis le 4 janvier. On annonce, pour le 7, la réunion de la haute assemblée. Il n'est pas douteux que cette séance ou celle qui suivra, offrira beaucoup d'intérêt. On a observé que l'échange des communications entre M. de Rechberg, président de la Diète, et le comte Buol est très-actif en ce moment, et, si l'on en croit certains symptômes, il pourrait arriver que la Diète, pour la troisième fois, dans ces dernières années, et au sujet de la question suisse, se séparât en deux camps, l'un prussien et l'autre autrichien, ainsi qu'on l'a vu dans les diverses phases de la dernière guerre.

L'Autriche ferait déjà valoir contre la Prusse les conventions illégales récemment conclues par cette dernière puissance avec les gouvernements de Bade, de Wurtemberg et de Bavière, pour le passage, par ces Etats, de son armée destinée à opérer contre la Suisse. Le cabinet de Vienne se montre très-effarouché de la démarche isolée de la Prusse auprès des trois gouvernements, démarche qui a eu pour résultat l'obtention du libre passage. L'Autriche revendique hautement deux dispositions des lois organiques de la Fédération, desquelles il résulte que les demandes tendant à faire traverser les Etats confédérés par des troupes, doivent, au préalable, être soumises par la puissance belligérante à l'assemblée diétale qui, seule, possède le droit d'accorder ou de refuser son adhésion à ces sortes de mouvements militaires.

Cette question, qu'on assure devoir être portée par le président de la Diète devant les membres de cette assemblée, ne pourra qu'y produire d'assez vifs débats entre les plénipotentiaires de la Prusse et de l'Autriche. D'autres envoyés y prendront part,

suivant les sympathies de leurs gouvernements respectifs pour l'une ou l'autre des grandes puissances rivales, et l'opinion publique attend avec anxiété le résultat de cette lutte.

Nous savons, en outre, par des lettres de Vienne, que le cabinet autrichien s'est prononcé nettement, par voie confidentielle, contre les mesures coercitives de la Prusse, et a demandé au cabinet de Berlin de se modérer, jusqu'à ce que toutes les tentatives d'arranger la question de Neuchâtel par la voie pacifique soient épuisées. Le colonel de Mantuffel, arrivé à Vienne, aurait eu des conférences nombreuses avec le comte Buol et M. de Bourqueney. Cependant, il paraissait certain que le colonel devait se rendre auprès de l'Empereur à Vérone, ce qui prouverait que sa mission n'a pas réussi auprès du comte Buol. La situation de la Prusse vis-à-vis de l'Autriche entrave donc singulièrement la politique agressive de la première de ces deux puissances, si tant est que le cabinet de Mantuffel songe encore à commencer la guerre. — Havas.

La Correspondance prussienne nous apporte aujourd'hui le texte d'une dépêche que M. le président du conseil, baron de Mantuffel, a adressée le 28 décembre aux ambassadeurs de Prusse à Paris, Londres, Vienne et Saint-Petersbourg.

Monsieur le comte, etc.

Par ma dépêche du 8 de ce mois, j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence la position que le roi, notre auguste maître, est décidé à prendre dans la question de Neuchâtel. Depuis, les mesures militaires dont j'ai fait mention alors, ont été poursuivies et déjà depuis quelques jours il aurait été convenable, d'après l'organisation de l'armée prussienne, de procéder à la mobilisation de la partie de l'armée désignée par S. M. pour cet objet. S. M., notre auguste souverain, en poursuivant avec calme et décision la voie qu'il s'est tracée, a néanmoins voulu éviter encore, dans sa haute sagesse, de précipiter des mesures dont l'effet immédiat eût été d'amener un changement essentiel de la phase dans laquelle l'affaire se trouve actuellement et dont elle devrait sortir au moment où la

mobilisation serait ordonnée. Jusque-là, S. M. se contentera de la mise en liberté préalable et sans condition des prisonniers de Neuchâtel, comme conséquence de la mise à néant de la procédure suivie contre eux. S. M. est prête, aussitôt que la mise en liberté aura été prononcée, d'entrer en négociation sur l'avenir du pays de Neuchâtel, et la modération sans égale que S. M. a prouvée dans toute cette affaire, ne se démentira pas quand les puissances européennes croiront le moment venu de présenter des propositions qui soient également dignes de celui qui les fait et de celui qui les reçoit.

Mais une fois que la mobilisation sera décrétée, la position ne sera plus la même. Toute personne qui connaît nos institutions militaires, sait qu'un ordre pareil, ardemment désiré par l'armée, doit être suivi d'une action rapide, et qu'alors, ni la dignité, ni l'intérêt de S. M. ne permettraient de s'arrêter à moitié chemin. Il est évident que, dans un cas pareil, la mise en liberté des prisonniers ne formerait plus un bat proportionné aux sacrifices imposés au pays, et que le résultat à obtenir par les armes prussiennes aurait trait à la situation de la principauté de Neuchâtel elle-même. S. M. ne se dissimule pas la gravité d'une éventualité pareille; mais elle n'en serait pas effrayée si elle arrivait; car, même dans le cas où S. M. serait obligée de poursuivre son but avec l'énergie et la persévérance d'une bonne conscience, elle serait toujours dirigée par la pensée de voir assurer à la Suisse, après la solution du conflit actuel, une position d'autant plus honorable et plus indépendante parmi les Etats européens, que la confédération sera en état d'offrir de plus grandes garanties à l'ordre et à la tranquillité.

Ces considérations et le désir de donner aux puissances européennes, qui ont reconnu solennellement les droits de S. M. le roi comme prince de Neuchâtel, une nouvelle preuve d'extrême modération, et en même temps la possibilité de faire valoir leur influence diplomatique sur la Suisse d'une manière plus forte, plus concentrée et plus efficace, à l'effet d'obtenir l'accomplissement de la seule condition préalable sur laquelle S. M. persiste pour en-

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

Cette terrible menace causa une vive impression sur la baronne. Son orgueil de femme, de noble dame, d'épouse d'un chevalier indépendant, fléchit devant l'image effrayante des malédictions célestes suspendues sur sa tête.

— Parlez bas, mon révérend père, dit-elle à demi-voix, je vous en supplie!... Vos paroles pourraient être entendues des sentinelles du rempart!... Je ne croirai jamais que vous fussiez assez cruel pour frapper des foudres de l'Eglise une maison où vous avez reçu un bon accueil... Vous reprochez aux habitants de Montbrun de ne pas suivre les commandements de Dieu et de l'Eglise; citez-moi un seul de nos serviteurs qui y ait manqué impunément? — Dame, c'est assez, songez seulement que je vous ai donné plus d'une preuve d'attachement et de fidélité! — Je le sais, mon père, reprit dona Marguerite mystérieusement: grâce à vous, nous savons que cet enfant, ce jeune Guillaume de Lastours, dont Valérie se croit héritière, existe encore, quoiqu'on ignore ce qu'il est devenu... N'avez-vous recueilli aucun nouveau renseignement sur cette importante affaire? — Aucun, dona Marguerite; je tenais ces détails d'un frère convers du Châlard... Il me raconta en confidence qu'au

moment du sac de l'abbaye, il avait vu un capitaine anglais s'emparer de l'enfant; il a su depuis que ce capitaine, dont il n'a pu me dire le nom, avait fait élever le jeune Lastours avec soin dans une province éloignée; mais le frère convers et le capitaine sont morts l'un et l'autre, on a perdu la trace de Guillaume, qui doit être un homme aujourd'hui... Monseigneur, vous et moi, nous sommes les trois seules personnes au monde qui connaissons maintenant l'existence de l'héritier direct des Lastours! — Gardez-bien ce secret, mon père, reprit la baronne d'une voix sombre: il entre dans les projets de monseigneur de laisser ignorer toujours l'existence de son parent; la part serait trop belle à tous les aventuriers qui voudraient se faire passer pour Guillaume de Lastours et revendiquer son domaine... Cependant, je l'avouerai, en voyant cette Valérie si fière et si vaine, plus d'une fois j'ai eu la pensée de lui apprendre cette circonstance, afin d'abattre son indomptable orgueil.

— En effet, Madame, la jeune fille est volontaire et courageuse; je crains bien que, les circonstances aidant, elle ne vous cause grand ennui pour la sonnette! — Ne pourriez-vous, mon révérend, nous assister dans cette difficile tâche? — Malheureusement, non. J'ai questionné votre noble parente, elle m'a répondu sèchement qu'elle ne renoncerait jamais aux droits de sa naissance. — Oui, oui, elle a dans les veines un sang qui ne saurait se refroidir, même sous le cilice

de la religieuse, reprit la dame avec amertume, mais non sans un sentiment involontaire d'orgueil. Cependant, mon père n'y aurait-il aucun moyen de dompter cette âme rebelle? — Je ne le pense pas. Vous ne l'ignorez pas, Madame, votre nièce aime ce jeune capitaine de routiers qu'elle a rencontré une fois dans la campagne... — Oui, je le sais, dit la baronne d'une voix sourde, c'est là un sujet de désolation pour monseigneur et pour moi... Si Valérie épousait un pareil homme, Dieu sait quels désastres viendraient fondre sur notre illustre famille! Mais nous empêcherons ce malheur à tout prix.

Cette conversation avait eu lieu à voix basse; cependant la châtelaine, par un excès de précaution, jeta un regard défiant autour d'elle, pour être assurée que celle dont il s'agissait n'avait pu l'entendre. A quelque distance, la demoiselle de Lastours, penchée sur le parapet de la muraille, semblait faire des signes à une personne invisible placée en dehors des fortifications.

La baronne invita par un geste silencieux le chapelain à la suivre; tous les deux s'avancèrent d'un pas furtif vers l'endroit où était Valérie, afin de reconnaître quel était le but de cette mystérieuse pantomime.

Ils atteignirent l'angle du rempart sans avoir attiré l'attention de la demoiselle de Lastours, et ils s'arrêtèrent. Cachés derrière un créneau, ils pouvaient voir ce qui se passait dans la campagne sans être vus eux-mêmes. Les signes suppliants s'adressaient à un jeune homme

trer en négociation. Toutes ces raisons, M. le... ont déterminé S. M., malgré les inconvénients graves qui résultent d'un retard, à suspendre l'ordre de mobilisation jusqu'au 15 janvier 1857.

Il n'est pas besoin de dire que l'on n'attendrait pas ce terme si les autorités suisses, dans le sentiment du caractère de provocation que portent quelques-unes de leurs décisions récentes, voulaient traduire les prisonniers de Neuchâtel devant les assises fédérales avant cette époque.

Je vous invite, M. le..., suivant les ordres du roi, à porter à la connaissance du cabinet de... la résolution sus-mentionnée de S. M. le roi. Ce cabinet saura, nous n'en doutons pas, la juger avec la même impartialité juste et éclairée, que nous sommes en droit d'attendre d'une puissance amie, dans une question comme celle-ci, où la Prusse a pour elle le bon droit et la modération, où la Prusse a attendu plus de huit ans après le renversement de son autorité légitime à Neuchâtel, plus de quatre ans depuis la reconnaissance solennelle de ses droits par le protocole de Londres, et plus de quatre mois depuis les événements de septembre dernier avant de recourir à ses propres moyens pour reconquérir les droits sur lesquels S. M. s'est déclarée prête à négocier aussitôt que la seule condition préalable que sa dignité exige sera accomplie. Attendre plus longtemps serait incompatible avec cette dignité. Il est impossible que les souverains d'Europe ne le reconnaissent pas. Ils ne viendront pas, comme S. M. l'a dit à son peuple, vouloir faire de la longanimité du roi une arme contre lui.

Recevez, etc.

DE MANTEUFFEL.

Une lettre de Berlin, du 3, communiquée par l'agence Havas, dit que l'administration télégraphique n'a pas consenti à transmettre les dépêches qui annonçaient la publication faite par la *Correspondance prussienne* de cette circulaire. Cette publication et l'ordonnance qui défend l'exportation des chevaux, ont de nouveau fait baisser les espérances de paix, au dire de cette correspondance.

Il a été question, ces jours-ci, dans des correspondances de l'Allemagne méridionale, de la convocation d'un congrès spécial des grandes puissances, pour résoudre la question de Neuchâtel, congrès auquel la Suisse serait admise. Il n'est pas besoin de dire, ajoute la lettre que nous citons, que, provisoirement, ce projet ne repose sur aucune base solide. Avant l'élargissement sans condition des prisonniers, la Prusse ne se prêtera à aucune négociation. — E. Berry. (*Constitutionnel.*)

L'opinion qu'exprimait hier le *Morning-Post* se retrouve aujourd'hui dans un journal prussien, la *Gazette de Silésie*. Voici comment cette feuille s'exprime au sujet de notre gouvernement :

» La France a retrouvé son ancienne prépondérance, et l'on doit reconnaître que les moyens employés à cet effet, par Napoléon III, sont de nature à placer son règne, dans l'histoire de la civilisation, plus haut que celui de son oncle, dont les baïonnettes écrasaient en Europe toute autre volonté que la sienne.

» Les bruits de troubles prochains, de révolution imminente, semés en Europe sur le compte de la France, se sont trouvés être purement et simplement le produit de l'envie et de la haine, de vérita-

bles inventions. Le commerce et l'industrie fleurissent, et l'esprit de spéculation est sagement comprimé dans l'essor exagéré qu'il voudrait prendre.»

MM. les membres de la Conférence se sont réunis aujourd'hui mardi 6 janvier, à midi, au ministère des affaires étrangères pour y tenir leur deuxième séance. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Madrid, 2 janvier. — Le 12, partira de Cadix le bateau à vapeur pour les Canaries et les Antilles.

» Les bruits de crise ministérielle qui circulent n'ont aucun fondement.

» En Catalogne, la situation politique s'améliore, mais il n'en est pas de même de la question des subventions.»

« Berlin, 4 janvier. — On lit dans le *Mercur de Souabe* du 4 :

» La commission permanente de la Chambre s'est déclarée à l'unanimité, à l'occasion de la demande faite par des députés, en faveur d'une protestation contre le passage de troupes prussiennes; la Commission a en outre réclamé la communication de l'état actuel des négociations.

» L'Assemblée des bourgeois vient d'adresser au roi une pétition pour le prier d'éloigner les dangers qui menacent les intérêts matériels du pays.

« On écrit de Munich à la *Gazette Universelle*, que M. Purrer a eu une entrevue avec le président du Conseil et le ministre des affaires étrangères. » — Havas.

Le *Moniteur* apprécie en ces termes l'administration du prélat qui vient d'être si cruellement frappé :

« M^r Sibour fit paraître dans l'administration du diocèse de Paris toute la prévoyance, toute la sagacité de son esprit. Il s'appliqua au développement des études religieuses dans son diocèse, anima le zèle de l'école ecclésiastique des Carmes, qui présenta bientôt des candidats brillants aux épreuves les plus élevées de la Faculté des lettres; il établit des conférences publiques, où, quatre fois par an, s'engageaient, en sa présence, de solennelles discussions sur les questions théologiques, et, pour assurer au saint ministère des sujets plus dignes de remplir encore d'importants devoirs, il voulut que, pendant les cinq premières années du sacerdoce, des examens sur toutes les matières qu'il importe de connaître à fond fussent exigés des jeunes prêtres. M^r Sibour s'attachait en même temps à multiplier la création des centres religieux dans les quartiers les plus peuplés de Paris. Grâce au concours des pouvoirs publics, le succès couronna ses efforts.

» Le 29 décembre, M^r l'archevêque inaugura, dans le faubourg Saint-Antoine, la nouvelle église paroissiale de Saint-Eloi; il s'applaudissait en voyant chaque jour se fonder quelque garantie nouvelle du progrès moral dans son diocèse. Il s'occupait naguère encore de la création d'un hôpital pour les convalescents. La veille de sa mort, en recevant les membres de son clergé à l'occasion du nouvel an, il les entretenait du soin des enfants pauvres, et éveillait, en faveur de toutes les souffrances que la religion console, leur plus pressante sollicitude.

Ainsi, il poursuivait sa tâche, marquant ses jours par des œuvres fécondes. Mais tant d'infatigable dévouement ne devait pas protéger, contre une main sacrilège, cette vie consacrée tout entière à la conciliation et à la charité. Au moment où il quittait l'archevêché pour se rendre à Saint-Etienne-du-Mont, le vertueux prélat répandait encore d'abondantes aumônes. C'était son dernier adieu à ceux qu'il ne devait plus secourir.»

L'exposition du corps de M^r l'archevêque Sibour a eu lieu aujourd'hui mardi 6 janvier, de midi à quatre heures. La chapelle ardente est élevée dans une des quatre grandes salles du rez-de-chaussée du palais archiepiscopal. Toutes les salles du rez-de-chaussée sont tendues de noir et, de distance en distance, on a placé des écussons aux armes de la famille de l'illustre victime. Les écussons portent pour devise ces mots que la vie du digne prélat n'a cessé de réaliser : *Major autem horum est charitas*, la charité est leur première vertu. Le corps est exposé sur un dais en velours noir supporté par des colonnes argentées. Le prélat est revêtu de ses habits sacerdotaux, ayant le visage découvert. A droite et à gauche du dais sont deux autels; puis six prêtres agenouillés récitent les prières des morts. Une foule innombrable s'est portée de bonne heure vers l'Archevêché, et occupait encore, à deux heures, toute la longueur de la rue de Grenelle-Saint-Germain et de la rue de Bourgogne. — Le public entre au palais par la grande porte de la rue de Grenelle et défile devant le corps du prélat. Un prêtre est constamment occupé à recevoir les médailles et les chapelets qui lui sont remis par les fidèles pour être approchés de la blessure de l'Archevêque.

L'*Ami de la Religion* fait cesser toute incertitude sur le nom et le lieu de naissance de l'assassin de M^r Sibour. Il se nomme Jean-Louis Verger, et est né à Neuilly le 22 août 1826; il a fait ses premières études à Paris. Renvoyé du Petit-Séminaire, il a été admis plus tard dans un établissement d'un diocèse voisin (Meaux) où il a reçu les ordres.

Ce journal publie les détails suivants qui lui sont donnés par une lettre de M. Gaultier de Claubry, qui en garantit l'exactitude.

« L'église était remplie par une foule immense. La procession, majestueusement déployée, ne parvenait qu'avec peine à fendre les flots pressés. Le vénérable archevêque venait dans la nef. A ce point plus resserré, M. le vicaire-général Surat, et M. l'abbé de Cattoli, secrétaire de Monseigneur, qui l'assistaient, ne purent rester à ses côtés, et l'archevêque se trouvait un peu en avant et découvert. La main levée, Monseigneur bénissait en ce moment un jeune enfant, auprès duquel était un homme agenouillé, qui, se levant avec la rapidité de l'éclair, saisit de la main gauche ce bras qui répandait la bénédiction sur ce jeune enfant et sur lui-même, et faisant tourner l'archevêque de son côté, l'assassin lui plongea dans le cœur un poignard qu'il retira avec une telle rapidité que l'arme ne fut pas aperçue par M. l'abbé Surat. Celui-ci, au bruit produit par le coup, crut que cet homme avait seulement asséné un coup de poing à Monseigneur et le frappa vivement au visage. L'assassin leva la main, et c'est alors que l'instrument

posté sur le revers du fossé extérieur et à demi-caché par d'anciens débris de palissades, ce qui lui avait permis jusque-là d'échapper à la vigilance des sentinelles.

L'audacieux qui s'avancait ainsi sous les murs d'une place de guerre, à portée du trait, était un beau cavalier équipé en chasseur, habit court et chausses en drap vert de Lincoln, une toque sur la tête, un épieu à la main. La simplicité de son costume l'eût fait prendre pour un braconnier dont l'espèce se multipliait alors à la faveur des guerres intestines et étrangères, si la distinction de son geste et de son maintien n'eût révélé un homme habitué à commander.

En apercevant ce jeune homme, la châtelaine tressaillit de colère.

— C'est lui ! murmura-t-elle ; c'est cet insolent chef de routiers ! A-t-on vu pareille audace ?

Valérie, entendant du bruit derrière elle, se retourna brusquement : elle aperçut la châtelaine et le moine en observation à quelques pas. Un léger cri de terreur lui échappa ; mais aussitôt la voix aigre de la dame de Montbrun retentit sur les remparts :

— Quel est le lâche vassal qui est en sentinelle sur le bastion du nord ?... Vrai Dieu ! continua-t-elle en voyant un homme en jaquette de mailles sortir de l'angle d'un contre-fort, c'est ce paresseux de Simon le Gaucher ; j'aurais dû m'en douter... A ton arme, drôle ! à ton arme ! et envoie-moi une sagette entre les deux yeux de ce rô-

deur. Par l'âme de monseigneur ! je te ferai repentir de ta négligence à garder ton poste !

Le pauvre diable à qui s'adressait cette mercuriale et qui, il faut en convenir, dormait d'un profond sommeil un moment auparavant, saisit une flèche et banda son arc par un mouvement machinal. Un geste de la dame lui indiqua dans quelle direction il devait tirer.

Cependant le jeune étranger, ne sachant à quelle cause attribuer la disparition subite de Valérie, restait à la même place, les yeux fixés sur l'endroit où s'était montré le visage gracieux de la jeune fille. Il n'avait aperçu ni la dame de Montbrun, ni l'archer qui déjà le visait du haut des murailles.

La demoiselle de Lastours, d'abord stupéfaite, s'élança vers l'homme d'armes en s'écriant d'une voix déchirante :

— Malheureux ! que vas-tu faire ?

Il était trop tard. L'arc se détendit tout-à-coup avec un bruit sec, la flèche partit comme une longue ligne blanche dans la direction où se trouvait l'étranger. Valérie pâle, haletante, se pencha de nouveau sur le parapet.

Sans doute ce cri qu'elle avait poussé avait nui à la justesse du coup-d'œil de Simon le Gaucher, car la flèche, au lieu d'atteindre celui à qui elle était destinée, était venue s'enfoncer en sifflant à ses pieds. Valérie joignit les mains d'un air de reconnaissance, et, recouvrant

enfin la voix, elle s'écria avec force :

— Fuyez, sire capitaine ! au nom de Dieu, ne vous arrêtez pas dans un endroit où il y a si grand péril pour vous...

Mais l'étranger, par une sorte de bravade galante qui était dans les idées du temps, ne fit encore aucun mouvement pour s'éloigner. En voyant reparaitre Valérie, il agita sa toque et prononça quelques mots qu'on ne pouvait entendre à cause de la distance, mais ils semblaient être un remerciement de l'intérêt qu'on lui témoignait.

La châtelaine n'était restée ni calme ni silencieuse en voyant le mauvais succès de Simon le Gaucher.

— Oh ! le maladroit coquin ! s'écria-t-elle en fureur, manquer ce truand à demi-portée ! Répare ta faute, manant... J'ai entendu dire cependant que tu savais au besoin te servir d'un arc ou d'une arbalète, quoique tu sois gaucher...

Puis, élevant la voix de manière à être entendue dans la cour d'honneur :

— Aux créneaux ! hommes liges de Montbrun ! aux créneaux tous ! Il s'agit de tirer un beau coup en l'honneur de cette baronnie ! N'épargnez ni les carreaux ni les sagettes pour punir cet aventurier... Oser nous braver jusque sous les murs de ce manoir !

Une vingtaine de vassaux, épars dans la cour et sur les murailles, accoururent armés d'arcs et de javelines. Dona Marguerite leur montra du doigt l'ennemi :

meurtrier brilla aux yeux des sergents de ville qui s'étaient élancés vers ce point.

» L'assassin se défendait avec violence en s'écriant : « A bas la déesse ! Mort à l'Archevêque ! » L'un des sergents de ville tira son épée, l'assassin jeta son poignard et se rendit.

» Pendant ce temps, Monseigneur n'avait prononcé que ces paroles : « Le malheureux, mon Dieu ! » En reculant de deux pas, il s'affaissa sur lui-même sans que les personnes qui l'entouraient pussent éviter sa chute, malgré la rapidité avec laquelle chacun s'était élancé pour le soutenir.

» On transporta Monseigneur au travers de la nef et du chœur jusqu'au presbytère, le croyant seulement évanoui et ignorant l'affreuse vérité. C'est seulement alors qu'étendu sur un matelas, apporté à la hâte, un médecin ayant ouvert ses vêtements, découvrit la plaie et put s'assurer qu'elle ne laissait aucun espoir. M. l'abbé Surrat, aux genoux de Monseigneur, lui donna l'absolution. Quelques secondes encore, et l'illustre pontife avait quitté cette terre !

» On comprend l'émotion qui s'était produite dans l'église. Ne pouvant prévoir le malheur qui frappait le diocèse, M. le curé avait par quelques paroles rassuré les fidèles, et commencé le Salut ; mais aussitôt qu'il fut averti que l'église avait été profanée, les chants cessèrent, le saint-sacrement fut retiré de l'autel en silence, et la foule s'écoula dans le sentiment de la plus profonde douleur. »

Nous lisons dans le même journal :

« Un de nos amis veut bien nous communiquer les détails suivants recueillis par lui après une visite faite dimanche à l'Archevêché :

« Je viens de l'Archevêché. — J'ai vu le manteau et l'étole transpercés. Le coup a été si violent qu'il n'a pu être arrêté par une feuille en broderie très-épaisse et qu'il était très-difficile de percer. La plaie que j'ai vue, est tout près du sein gauche, à l'endroit où on peint habituellement celle de Notre-Seigneur ; elle est de la largeur d'un fort couteau catalan, et saigne encore. Il était midi quand j'étais à l'Archevêché, et M. le docteur Chomel venait d'annoncer à M^r de Tripoli la funeste nouvelle. En entrant dans la chambre, il fut accueilli par ces paroles de M^r de Tripoli : « Monsieur le docteur, vous avez bien besoin de consolations, recevez toutes mes sympathies. » M. Chomel lui répondit qu'il venait lui en offrir à lui-même. « Votre digne parent, M^r l'archevêque, était un saint, lui dit-il, et Dieu l'a appelé à lui. — Et comment cela ? dit M^r de Tripoli, profondément étonné et ému. — Il est mort hier à Saint-Etienne-du-Mont dans l'exercice de ses fonctions. — Et par quelle maladie ? D'une affection au cœur, répondit le docteur, pour éviter une partie de la funeste révélation. M^r de Tripoli versa une ou deux larmes et resta tellement atterré, qu'on en concevait de grandes inquiétudes. C'est là le récit qui m'a été fait, je n'ai été moi-même témoin de rien de ce côté, mais j'ai vu la plaie. Monseigneur n'est pas encore bien changé ; cependant, le bas de la figure est déjà un peu gonflé. J'ai rencontré près de l'Archevêché M. *** , qui m'a dit qu'il n'y avait encore que quelques jours que Monseigneur avait fait passer à Verger un secours assez considérable par les mains de M. *** . »

» Nous devons ajouter nous-même un détail tou-

— Je donnerai une écharpe brodée de ma main, dit-elle, à celui qui atteindra cet affronteur, et monseigneur le récompensera mieux encore !

Excités par cette promesse, ils se dispersèrent sur le rempart afin de trouver un poste d'où ils pussent tirer avec avantage sur le téméraire aventurier ; mais au moment où les flèches allaient pleuvoir sur lui, il disparut comme par enchantement. Une légère inégalité de terrain l'avait mis hors de toute atteinte.

Les vassaux et les soudoyers se regardèrent d'un air consterné. La baronne irritée frappa du pied, tandis que Valérie levait les yeux au ciel avec reconnaissance.

— Il nous a échappé ! s'écria la châtelaine, monseigneur ne nous pardonnera pas cette faute !... Que dix hommes montent à cheval et se mettent à la poursuite de cet espion : qu'on me l'amène mort ou vif ! Cinqante florins à celui qui le prendra.

Une grande agitation se manifesta parmi les défenseurs du manoir ; on se mit en devoir d'obéir ; mais le chapelain, qui pendant cette scène avait paru calme, sinon indifférent, s'approcha de la baronne et lui dit à voix basse :

— Dame, prenez garde ! peut-être ce jeune gaillard est-il venu vous narguer afin d'attirer vos gens dans une embuscade !... Ce capitaine Bonne-Lance et sa bande sont des voisins dangereux... certainement monseigneur

chant sur la charité de M^r l'archevêque. Il se rapporte à ses derniers jours seulement. Le prélat avait conçu le projet d'élever un hospice pour les convalescents à leur sortie des hôpitaux. Il voulait affecter à cette œuvre son traitement de sénateur. Comme on lui faisait observer que peut-être son successeur ne serait pas sénateur et que par conséquent l'œuvre pourrait être compromise après lui, il répondit une de ces paroles qui montrent si bien la grande charité de son cœur : « J'espère que le bon Dieu me laissera vivre assez longtemps pour donner à cette fondation une existence indépendante et suffisamment stable. » On le voit, sa belle devise : *Major autem horum est charitas*, n'était pas pour lui un vain mot. »

L'Evêché de Paris fut érigé vers l'an 250 ; il y a 16 siècles, et en archevêché l'an 1622. Saint Denis a toujours été regardé comme ayant été le premier évêque de la grande capitale. Depuis saint Denis jusqu'à 1622, 110 évêques se sont assis sur le siège épiscopal de Paris. Enfin, depuis l'an 1622 jusqu'à M^r Sibour, 15 archevêques ont occupé le siège archiepiscopal ; si bien que, depuis saint Denis jusqu'à aujourd'hui, 125 pontifes ont occupé le siège parisien. 6 sont révérends comme saints et 13 ont été cardinaux. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ALLEMAGNE. — L'agitation des esprits contre la marche de l'armée prussienne à travers les pays du sud de l'Allemagne se propage de plus en plus dans ces Etats ; l'opposition dont les dix députés du parti démocrate ont donné signal par leur démarche publique, s'étend aujourd'hui à toutes les classes de la société dans le royaume de Wurtemberg. Plusieurs autres députés du parti conservateur ont également protesté contre le passage des troupes prussiennes, et on annonce une pétition collective d'un grand nombre de négociants wurtembergeois ayant pour but de prier le gouvernement d'observer une neutralité complète dans le conflit prussosuisse. Les pétitionnaires énumèrent tous les avantages commerciaux que les habitants du royaume retirent de leur bon voisinage avec les cantons ; la balance commerciale est entièrement en faveur du Wurtemberg qui est menacé de perdre tous les avantages dont il jouit en Suisse si le gouvernement se montre par quelque appui moral ou matériel favorable à la Prusse dans la guerre qu'elle a déclaré vouloir entreprendre contre la confédération helvétique, si, au terme fatal du 15 janvier, tous les prisonniers de Neuchâtel ne sont pas, sans condition et exactement, mis en liberté.

On croit que la même agitation populaire contre la marche des Prussiens s'étendra indubitablement du Wurtemberg aux autres pays allemands : tels que Bade et la Bavière. On ne peut contester que ces gouvernements vont se trouver obligés de tenir compte de l'opinion publique qui se déclare, d'une manière si unanime, opposée à une guerre contre la Suisse, guerre où tous les Etats de la Confédération Germanique pourraient éventuellement se trouver entraînés. En tout cas, il est évident que la question de guerre est entrée, depuis une dizaine de jours, dans une phase nouvelle et inattendue. — Havas.

n'apprendra pas sans déplaisir que l'on ait rompu ouvertement avec eux. — Mélez-vous de ce qui vous regarde, mon père, dit la dame aigrement. Cependant, continuait-elle d'un air de réflexion, vous pourriez avoir raison... Il ne serait pas prudent d'exposer nos gens aux hasards d'une poursuite... Je vais les faire rentrer, mais il est bien dur de laisser une telle injure impunie !

Elle descendit du rempart et elle révoqua l'ordre qu'elle avait donné. Au moment où elle revenait vers le père Gauthier, le guai en sentinelle au sommet de la grande tour sonna du cor sur un ton particulier.

— Voilà monseigneur ! s'écria-t-elle.

Sitôt que les derniers sons de la fanfare se furent éteints dans les vastes cours du château, une foule de pages, d'archers, d'hommes d'armes, accoururent aux murailles avec empressement.

— Que saint Aurélien nous soit en aide, disait un vieux vassal à ses compagnons : Aymerigot a sonné avec une gaieté de bon augure ! Sans doute monseigneur arrive avec du butin et des prisonniers à rançon ! A la bonne heure ! Je ne donnerai pas ma part pour dix écus !

Les autres applaudirent à ces heureux pronostics ; puis ils se mirent à examiner avec curiosité le convoi qui commençait à se montrer dans le lointain à travers les arbres.

Valérie de Lastours, depuis la disparition de l'étran-

CHRONIQUE LOCALE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Direction générale des lignes télégraphiques.

STATION DE SAUMUR. — TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Par suite d'une violente tempête, les communications télégraphiques de la France avec l'Angleterre sont interrompues. En conséquence, jusqu'à ce que la ligne sous-marine soit rétablie, les dépêches à destination des Iles-Britanniques partiront de Calais par les paquebots.

Le Directeur du Télégraphe, E. TRONCHE.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* :

« Les représentants des cours contractantes au congrès de Paris, réunis en conférence à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, ont signé un protocole qui met fin aux difficultés qu'avait rencontrées l'exécution du traité du 30 mars.

» On sait que la position des lieux n'avait pas permis à la commission de délimitation de s'entendre sur tous les points du tracé de la nouvelle frontière entre la Turquie d'Europe et la Russie ; d'autre part, il y avait lieu de suppléer au silence que le traité avait gardé sur le sort de l'île des Serpents ; enfin, l'application rigoureuse de l'article 21, en annexant à la Moldavie le delta du Danube, enlevait à la souveraineté immédiate de la Turquie un territoire qui, autrefois, relevait directement de la Sublime-Porte.

» S'inspirant des résolutions du congrès et voulant concilier tous les intérêts, la conférence, d'un accord unanime, a décidé que la frontière suivra le val de Trajan jusqu'à la rivière Yalpok, laissant Bolgrad et Tobak à la Moldavie, et que la Russie retiendra, sur la rive droite de ce cours d'eau, la ville de Komrat avec un territoire d'environ 350 verstes carrées.

» L'île des Serpens a été considérée comme une dépendance des embouchures du Danube, et il a été convenu qu'elle en suivra la destination.

» La conférence a reconnu que l'intention du congrès a été de rétablir, par l'article 21 du traité de paix, dans leur situation antérieure, les territoires placés à l'ouest de la nouvelle délimitation, et, pour se conformer aux prévisions des négociateurs de la paix, elle a décidé que ces territoires seraient annexés à la Moldavie, à l'exception du delta du Danube, qui fera retour directement à la Turquie.

» Il a été arrêté, en outre, qu'au 30 mars prochain au plus tard, la délimitation sera effectuée, et qu'à cette même date, les troupes autrichiennes et l'escadre britannique auront évacué les Principautés danubiennes et les eaux intérieures de la Turquie.

» La commission des Principautés, dont les membres se trouvent déjà à Constantinople, pourra donc, à cette époque, se transporter dans ces provinces et s'acquitter de la mission qui lui a été confiée. Aussitôt que cette commission aura terminé son travail, elle en rendra compte à la conférence qui doit se réunir à Paris, aux termes de l'article 23 du traité, pour consacrer, par une convention, l'entente finale intervenue entre les parties contractantes sur l'organisation des Principautés. »

BOURSE DU 6 JANVIER.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 15.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 95.

BOURSE DU 7 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 40.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95.

ger, semblait complètement indifférente à ce qui se passait autour d'elle. Dona Marguerite la prit par le bras.

— Belle nièce, dit-elle sévèrement, vous avez agi et parlé aujourd'hui comme il n'appartient pas à une fille du haut lignage d'agir et de parler... Mais monseigneur va rentrer, et ce sera à lui de vous juger... En attendant, retirez-vous dans votre chambre, et ne vous montrez pas au milieu de tous ces soudards. — J'obéirai, dame, répondit Valérie en se dégageant avec dignité, non que je reconnaisse à vous ou à personne le droit de me donner des ordres, mais parce que telle était ma volonté avant que vous eussiez parlé... On a beau me retenir prisonnière en ce manoir, je n'ai d'autre maître que ma conscience et Dieu. — Va, va, petite lionne, nous saurons bien te dompter ! dit la baronne d'un ton menaçant.

Valérie dédaigna de répondre ; elle appela son lévrier, et reprit sur son poing le faucon empanaché ; puis elle se dirigea avec dignité vers son appartement, sans même jeter un regard sur la troupe dont on avait signalé l'approche. Que lui importait le reste ? elle avait vu celui pour qui elle avait tremblé un instant, s'éloigner en sûreté.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LABICHE, avoué
à Saumur.

PURGE LÉGALE

Suivant exploit de Simon, huissier à Saumur, en date du 7 janvier 1857, enregistré, et à la requête du sieur Pierre Fostin, couvreur, et de dame Louise Papin, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, lesquels ont fait élection de domicile en l'étude de M^e Labiche, avoué,

Notification a été faite :

1^o A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

2^o A dame Clémence Lemaille, épouse du sieur Mathurin Beausse, plâtrier, demeurant à Saumur;

3^o A dame Marie Veteau, épouse du sieur Raymond Bertrand, tisserand, demeurant à Saumur;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 30 décembre 1856, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour au greffe, par M^e Labiche, avoué des époux Fostin, de l'expédition d'un contrat reçu par M^e Darterme, et son collègue, notaires à Saumur, le 21 décembre 1856, enregistré, et contenant vente au profit des époux Fostin, par le sieur Beausse sus-nommé, d'une maison, située à Saumur, montée du Château, composée de deux chambres se tenant au rez-de-chaussée, l'une donnant sur la rue, l'autre sur le derrière; une portion de cour autant qu'en comporte la chambre du derrière dans la partie du midi; la moitié des latrines à prendre dans la partie du levant, joignant la portion de la cour présentement vendue, l'autre moitié appartenant aux époux Bertrand; le tout joint au levant la rue, au midi les époux Bertrand, au couchant l'Ancienne-Prison, au nord Popinet.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix de 450 francs.

Avec déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était ainsi faite conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir dans le délai de deux mois fixé par la loi, savoir: M. le Procureur impérial au profit de qui de droit, et les dames Bertrand et Beausse à leur profit, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever la maison sus-désignée, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai et icelui expiré, ladite maison passerait es-mains des époux Fostin, franche et libre de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial que les anciens propriétaires de la maison dont s'agit étaient, outre le vendeur: 1^o les époux Bertrand sus-nommés; 2^o Anne Blin, veuve en 1^{res} noces de Michel Meschine, et en 2^{es} noces de Martin Taveau, de Saumur; 3^o Louis Lacault, menuisier à Saumur, et dame Louise-Renée Contas-Replant, son épouse, décédée, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèque légales n'étant pas connus des époux Fostin, ils feraient publier ladite notification dans les formes voulues par la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le 8 janvier 1857.

(15) LABICHE, avoué.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

EN UN OU PLUSIEURS LOTS,

Cinquante-cinq ares de jardin, avec logements, sur l'ancienne route de Tours, près Saumur.

S'adresser audit notaire. (680)

Etude de M^e GUÉRIN, notaire à
Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE

La FERME du PLESSIS, située commune de Channay, canton de Château-la-Vallière, contenant 64 hectares 86 ares. — Revenu : 1,150 francs.

S'adresser audit M^e GUÉRIN, notaire. (2)

AVIS.

Le sieur LE GALL, munis de très-bons certificats, ayant fait ses études, désirerait trouver un emploi, soit comme teneur de livres, soit comme commis aux écritures.

S'adresser, rue du Portail Louis, 38, ou dans les bureaux de M. le Commissaire de police.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

L'ANCIENNE

MAISON DE ROULAGE

ROBINEAU-RENEAUME,

Rue des Capucins,

Consistant en plusieurs appartements, cour, vastes dépendances, grande remise, magasins au-dessus des inondations.

S'adresser audit Notaire. (583)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la
Sous-Préfecture et de la Mairie.

AVIS.

M. CHAMPNEUF a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à Saumur, des légumes préparés par les procédés de M. Masson.

Les colléges et pensions voudront connaître la grosse julienne, assemblage de plantes et racines propres à la confection des potages.

A l'aide de ce produit, dans une demi-heure, et pour trois centimes, on fait un potage d'aussi bon goût que nourrissant. Cette julienne se vend par tablettes de 2 kilogrammes 500 grammes, 1 fr. 50 c. le kilog. — 25 grammes suffisent pour le potage d'une personne; on peut l'employer soit au gras, soit au maigre en toute sûreté. L'armée en fait usage depuis plus de deux ans. Les fourneaux économiques auraient intérêt à l'employer. (16)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissor, rue Saint-Jean. (271)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infailible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps,

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pêcher, et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'Ecole de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

En vente chez MM. GAULTIER et JAVAUD, libraires.

LES RESTES

DE SAINT AUGUSTIN

RAPPORTÉS A HIPPONE,

Pièce qui a remporté le prix de poésie décerné par l'Académie française dans sa séance publique annuelle du 28 août 1856,

Prix : 1 fr. Par JULIEN DALLIERE. Prix : 1 fr.

A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

R. DE SAINTONGE,

N^o 68.

PARIS.

Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS Pour la GUÉRISON PÉRENNE et OUBLIÉS JOURS des ACCIDENTS les PLUS INVÉTÉRÉS VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix : 2 fr. PRESERVATION, Lotion lustrale. Prix : 4 fr. Dépôt : chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur. (5)

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

EN DÉTAIL,

Le dimanche 11 janvier 1857, à midi, En la maison de M. VALLET, à Champigny, commune de Souzay.

1^o Douze pièces de terre, prés, vigne et bois, situées sur les communes de Souzay, Turquant et Saint-Just-sur-Dive, appartenant à M. Vallet, ancien maire de Souzay.

2^o Dix-neuf pièces de terre et vigne, appartenant à M. Laurent Vallet, et situées sur les communes de Souzay, Dampierre et Brézé.

3^o Et enfin seize autres morceaux de terre, bois et vigne, situés communes de Varrains et Souzay, et appartenant à M. François Vallet, de Chouzé.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. VALLET père, à Champigny;

Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (18)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le vendredi 9 janvier 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédée dame veuve DESMÉDELISLE, rentière, rue du Palais-de-Justice, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, commodes, secrétaires, glaces, canapé, fauteuils, chaises, consoles, guéridons, belle table et étagère de salle à manger, belle porcelaine dorée et autres cristaux, bons vins en bouteilles de différentes années, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Grande et belle Maison A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Rue d'Orléans, n^o 19.

MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelle, n^o 13, à Saumur.

S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT, à Nantilly. (545)

GLANDS-DOUX

C. de COUSSIN.

Ce Café, efficace dans les maux de tête et d'estomac, dysenteries, fièvres, etc., contient le tannin à plus forte dose que les autres. Les célèbres chimistes Pelouze, Thénard, Orfila, etc., le prescrivent comme fortifiant, tonique et astringent. — Dépôt chez les principaux droguistes et épiciers. — Entrepôt central : LOUIT FRÈRES ET C^{ie}, A BORDEAUX. (562)